

Compte-rendu de réunion

Comité de Pilotage du PAPI¹ du bassin de l'Or

14 décembre 2023 – Castries

Version approuvée

Participants : 24 personnes (liste en annexe)

Ordre du jour :

- ✓ Rappels sur le PAPI¹ Or
- ✓ Bilan de la programmation financière engagée
- ✓ Avancement des actions du PAPI
- ✓ Perspectives 2024

Le **diaporama** support des interventions est disponible au lien suivant :

https://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/PAPI/2023-12-14_COPIL_PAPI.pdf

Serge ESCURET (Mairie de Castries) accueille les participants à la réunion, tout en rappelant les enjeux des inondations sur le territoire qui, malgré le fait d'avoir été relativement épargné ces dernières années, reste fortement concerné. Puis la parole est cédée à **Flore IMBERT-SUCHET (Directrice du Sympo)** qui présente les enjeux de la réunion et notamment la préparation d'un avenant à la convention PAPI.

Christophe ORTH (Sympo) présente l'ordre du jour de la réunion, puis réalise un point d'avancement global sur la programmation financière engagée depuis 2019 (voir diaporama). La présentation est suivie par un point d'avancement des 40 actions du PAPI Or. **Amandine AURICHE** et **François CATHEBRAS (Montpellier 3M)**, puis **Laetitia BAKOUR** et **Camille RAUDE (Pays de l'Or Agglo.)** présentent les principales actions les concernant.

Relevé des principaux échanges en séance :

Axe 2 : Stations hydrométéo. :

Jean-François CROS (Le Crès) demande comment ont été choisis les emplacements des sites de mesure des stations hydrométéorologiques qui sont en cours de déploiement. C.ORTH (Sympo) explique que ces positionnements sont issus d'un long travail conjoint entre le Sympo et le Service Prévision des Crues (Etat). Tout d'abord il a été ciblé les secteurs à enjeux, puis il a été étudié la faisabilité d'anticiper le plus possible en amont, pour disposer du temps nécessaire à la gestion de crise. A cela, s'est ajouté une analyse de la qualité de mesure de chaque site, en essayant d'avoir

¹ PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

une signification en hautes et basses eaux. Il s'agit généralement d'un compromis. Les sites ont également fait l'objet d'un échange avec les EPCI du territoire.

Julie BREMOND (CD34) demande à qui appartiennent les stations et si elles apparaîtront sur Vigicrues. F.IMBERT-SUCHET (Sympo) indique que les stations sont propriété du Sympo. C.ORTH (Sympo) ajoute que les données seront transmises aux services de l'Etat, ainsi qu'aux collectivités le souhaitant.

Axe 5 : Dispositif « OR ALABRI » :

Renaud LACHENAL (Chambre d'agriculture) demande si des agriculteurs se sont manifestés dans le cadre de ce dispositif. Il regrette le manque de moyens humains de la Chambre d'Agriculture pour mener à bien les actions initialement prévues sur ce sujet et interroge également sur les possibilités d'aider les agriculteurs dans la protection de leur activité économique.

C.ORTH (Sympo) indique, qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de contacts d'agriculteurs. Les taux d'aides, en tant qu'activité économique, sont inférieurs à la protection des habitats. F.IMBERT-SUCHET (Sympo) rappelle que la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles avait été identifiée dès le PAPI d'intention, avec un besoin de mener une démarche spécifique sur la protection des bâtiments et matériels d'exploitation agricole, qui demande une réponse technique différente de la protection des bâtis d'habitation. C'est pour cela qu'une action spécifique avait été inscrite au PAPI pour diagnostiquer une dizaine d'exploitations préciblées (action 5.4), mais qui ne peut être pour l'instant menée par la Chambre d'Agriculture pour les raisons évoquées. Néanmoins, les bâtiments d'habitation des agriculteurs restent pleinement éligibles au dispositif OR ALABRI.

Georges ANTHOUARD (APIL) indique que des diagnostics ont été réalisés dans la plaine de Marsillargues. R. LACHENAL (CA) précise que l'EPTB Vidourle a réalisé ces diagnostics. Ils vont être réactualisés avec l'appui de la chambre d'agriculture. Il ajoute qu'une demande du monde agricole porte sur la protection de l'économie agricole et notamment l'amélioration du ressuyage. Par ailleurs, la réalisation de petits merlons permet de limiter les dégâts pour les crues fréquentes et mériterait d'être étudiée. Enfin, il souligne qu'il existe des actions qu'il serait intéressant de réaliser en s'inspirant notamment du travail réalisé sur le Plan Rhône. F.IMBERT-SUCHET (Sympo) confirme qu'il s'agit d'un enjeu important sur ce bassin versant qu'il faudra renforcer dans le prochain PAPI.

Bernard GANIBENC (élu Sympo et de Mauguio) demande si les « espaces refuges » sont éligibles au dispositif et s'ils doivent être inscrits au PLU. C.ORTH répond que, lorsque cela est nécessaire, les diagnostics peuvent préconiser la réalisation d'un étage refuge. Néanmoins, pour l'heure, cela n'a pas été le cas sur le territoire. Ce type de travaux nécessite une autorisation d'urbanisme et doit donc se conformer aux règles d'urbanisme, dont celles du PLU.

Actions structurelles :

7.3 « Cadoule à Mauguio »

C.RAUDE (POA) fait état des dernières conclusions du bureau d'étude travaillant sur cette action, qui indique que l'ouvrage actuel est en mauvais état. Il nécessiterait, pour pouvoir être intégré dans un système d'endiguement, d'être entièrement repris d'un point de vue structurel. L'action PAPI prévoyait de résorber les dysfonctionnements hydrauliques et non structurels (méconnus au moment de l'élaboration du programme), en reprenant les points bas pour homogénéiser le profil

en long de l'ouvrage. Le bureau d'étude estime, avant le terme des études préliminaires, le coût de l'action en intégrant la sécurisation structurelle de l'ouvrage à 1.2 M€ HT au total.

C.ORTH (Symbo) précise que le chiffrage présenté en séance est très récent et n'a pas pu être discuté en comité technique. Il devra être partagé avec les financeurs.

7.4 « Protection de Lansargues »

C.RAUDE (POA) précise en séance qu'étant donné les incertitudes existantes sur la faisabilité d'intégrer le mur privé existant dans le système d'endiguement (cf. investigations structurelles à réaliser et conventionnement avec le particulier à confirmer), il est présenté deux variantes au projet (avec le mur existant ou avec un nouveau mur à réaliser).

7.5 « Protection de Lunel-Viel »

Fabrice FENOY (Maire de Lunel-Viel) remercie l'équipe du Symbo de porter ce projet très important pour la commune, étant donné les nombreuses habitations présentes derrière cette digue classée qui mérite d'être reprise. Il insiste sur le problème de gestion de crise (astreinte, prévisions météo incertaines, etc.) que représente la route submersible et le batardeau « rudimentaire » qui est posé devant le bas du lotissement. Il convient qu'il s'agit de travaux coûteux mais qui apporteront une véritable amélioration en termes de sécurité publique pour Lunel-Viel et au-delà pour le trafic routier des communes avoisinantes.

7.6 « Protection de Saint-Nazaire-de-Pézan »

Christophe CALVET (Maire de Saint-Nazaire-de-Pézan) indique avoir découvert récemment le problème structurel de cette digue et donc de sécurité pour ses habitants, mis en évidence par les études de danger. Il rappelle que la commune de Saint-Nazaire-de-Pézan est située à l'aval du bassin-versant et reçoit tous les écoulements amonts. Il espère donc que les partenaires financiers soutiendront le projet. Il exprime l'urgence de cette action pour les habitants de sa commune.

Yves QUESADA (Maire de Saint-Just) appuie la position des deux maires voisins et estime que plus vite ces travaux seront réalisés, plus vite ces populations seront sécurisées.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT (Présidente du Symbo) ajoute qu'il est important de se mobiliser de manière collégiale pour aller chercher les financements auprès notamment du Fonds Vert 2024 de l'Etat et de la CCPL.

C. CALVET (Saint-Nazaire-de-Pézan) demande si les travaux sur Lunel-Viel et Saint-Nazaire-de-Pézan seront menés en même temps (objectif de dépôt des dossiers réglementaires avant l'été 2024), et s'inquiète d'un éventuel effet négatif des travaux de Lunel-Viel sur la commune de Saint-Nazaire-de-Pézan. C.ORTH (Symbo) précise que les travaux sur Lunel-Viel n'auront pas d'incidence sur l'aval. Les deux opérations sont portées de manière simultanée par le Symbo. Les retards potentiels peuvent, comme tout projet structurel de ce type, venir du financement, des acquisitions foncières ou encore de la concertation locale, mais l'objectif est bien d'avancer de manière simultanée.

Coût des inventaires faune&flore

G.ANTHOUARD (APIL) souligne le coût des inventaires Faune&Flore sur ce type de projet, qu'il estime trop important par rapport au montant des travaux de lutte contre les inondations, compte tenu des enjeux de sécurité publique. C.ORTH (Symbo) indique qu'il ne s'agit pas d'empêcher ou non de réaliser les travaux, mais bien de concilier au maximum les enjeux de préservation de la biodiversité Faune/Flore avec les travaux (cf. doctrine Eviter/Réduire/Compenser). F.IMBERT-SUCHET (Symbo) rappelle qu'il s'agit également d'obligations réglementaires demandées par l'Etat pour l'autorisation des travaux.

Avenant au PAPI OR :

C.ORTH (Sympo) présente le projet d'avenant tel que discuté en comité technique du PAPI Or, et suite aux dernières discussions avec les partenaires financiers. Pour rester sur une demande d'avenant simple (sans bouleversement de l'économie générale du PAPI), qui permettra de limiter les délais d'instruction sur l'année 2024, il est proposé :

- **De prolonger d'une année la durée du PAPI**, afin de permettre aux actions structurelles d'avancer sereinement, mais aussi pour préparer le prochain PAPI.
- **D'acter le changement technique de la solution de protection de Candillargues** : choix de la variante annexée au PAPI labellisé et déjà analysé par la Commission Mixte Inondation et les différents partenaires.
- **D'intégrer les évolutions financières** entre les actions abandonnées (6.3 à Baillargues), reportées (6.7 à Lunel-Viel), modifiées à la baisse (6.4 Candillargues) ou à la hausse (7.5 Lunel-Viel, 7.6 Saint-Nazaire-de-Pézan, 7.7 Pérols). Ainsi que les évolutions liées au prolongement d'un année (animation PAPI et sensibilisation scolaire) ou des ajustements mineurs.

Le tout pour rester **globalement neutre** pour les financeurs et pour ne pas remettre en cause l'économie générale du PAPI Or.

L'objectif est de déposer début 2024 cette demande d'avenant, afin d'obtenir son approbation au 3^e trimestre 2024.

Au terme de cette présentation et des échanges, **le comité de pilotage du PAPI Or se prononce très favorablement au projet d'avenant.**

Julie BREMOND (CD34) demande comment le Conseil départemental sera officiellement saisi sur le sujet, en vue d'un courrier de soutien. F. IMBERT-SUCHET (Sympo) indique que cela sera fait dans la foulée du dépôt auprès des services de l'Etat, avec le détail de la maquette financière définitive. A noter la particularité du CD34 dont certaines participations apparaissaient initialement en tant que maître d'ouvrage sur des actions intervenant sur le réseau routier départemental (actions 6.4, 6.7 et 7.2) et qui, au final, pourra être sollicité en tant que financeur.

J.BREMOND (CD34) demande à ce que soient reprises les conventions de co-maîtrise d'ouvrage de ces opérations qui, au vu des derniers choix techniques, ne modifieront pas les ouvrages routiers départementaux. Il est également demandé à ce que la planification, par année, soit bien anticipée ainsi que la différenciation, dans les dossiers de demande de subvention, entre la partie études et travaux (généralement deux demandes différentes).

P. SANDRAT (Association des Riverains du Bérange) demande si l'association sera sollicitée pour le courrier de soutien à l'avenant PAPI et propose d'appuyer la démarche. A propos de la station de mesure du Bérange (St-Brès/Baillargues), il est proposé de monter une action de sensibilisation auprès du Collège qui est voisin afin notamment de prévenir le vandalisme éventuel, car le secteur est très fréquenté par les collégiens. C.ORTH remercie l'association de ces propositions et suggère de réfléchir ensemble, avec le principal du collège, au montage d'une action de sensibilisation qui serait la bienvenue à tous les niveaux (sensibilisation au risque inondation, à l'utilité de cette station et contre le vandalisme).

Conclusion :

Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo, appelle à redoubler d'efforts dans cette dernière ligne droite pour aboutir au lancement de tous les travaux prévus au PAPI et obtenir les financements nécessaires. Elle acte la demande d'un avenant qui sera proposé au comité syndical du Symbo la semaine suivante (nota : approuvé le 20/12/23). Enfin, elle remercie l'ensemble des partenaires ainsi que l'équipe du Symbo pour le travail effectué et à venir.

ANNEXE 1 : Participants & diffusion

Organisme	NOM Prénom	P²	E³	D⁴
APIL (Association pour la Prévention des Inondations à Lunel)	ANTHOUARD Georges	X		X
Association riverains du Bérange (St-Brès)	SANDRAT Patrick	X		X
C.C. du Pays de Lunel	CARLES Cyrille	X		X
C.C. du Pays de Lunel (élue)	LONVIS Dominique	X		X
Castries (élu)	ESCURET Serge	X		X
Chambre Agriculture 34	LACHENAL Renaud	X		X
Conseil Départemental de l'Hérault (CD34)	BREMOND Julie	X		X
Le Crès (élu)	CROS Jean-François	X		X
Lunel-Viel (Maire)	FENOY Fabrice	X		X
Mauguio, Symbo (élu)	GANIBENC Bernard	X		X
Montpellier Méditerranée Métropole	AURICHE Amandine	X		X
Montpellier Méditerranée Métropole	CATHEBRAS François	X		X
Pays de l'Or Agglomération	BAKOUR Laetitia	X		X
Pays de l'Or Agglomération	RAUDE Camille	X		X
Saint-Aunès, Symbo (élu)	GRABIEL Gérard	X		X
Saint-Just, Symbo (Maire)	QUESADA Yves	X		X
Saint-Nazaire-de-Pézan (Maire)	CALVET Christophe	X		X
Symbo	GENTY Nathalie	X		X
Symbo	IMBERT-SUCHET Flore	X		X
Symbo	MARTIN Eric	X		X
Symbo	ORTH Christophe	X		X
Symbo	VAZZOLER Nathalie	X		X
Symbo (Présidente), CD34	MOULLIN-TRAFFORT Patricia	X		X
Teyran (élu)	ROCHER Patrick	X		X
Agence de l'Eau RMC	HOUSSET Frédéric			X
C.C. Grand Pic-Saint-Loup	ALIGNAN Thierry		X	X
CC Grand-Pic-Saint-Loup (élu), Vice-Président Eau	ARMAND Jean-Claude		X	X
CD34, Symbo, CCPL (élu), Vice-Président Gemapi	BOISSON Jérôme		X	X
CD34, Symbo (élue)	MARKOVIC Jacqueline		X	X
CD34 (Président)	MESQUIDA Kléber		X	X
Conseil Départemental de l'Hérault	LORENTE Gilles		X	X
DDTM34	FIEVET Pascale		X	X
DREAL	GERARD Léa			X
DREAL	HERPIN Georges			X
EPTB Lez	AUBISSE Sara		X	X
EPTB Vidourle	ROUVIERE Serge			X
EPTB Vidourle	ADOUL Karine			X

² P : Présent

³ E : Excusé

⁴ D : Diffusion

La Grande Motte (élu)	HUOT Jean-Paul		X	X
Lunel-Viel (élu)	PELLET-LAPORTE Marie		X	X
Montpellier Méditerranée Métropole	DUBOIS Nicolas		X	X
Montpellier Méditerranée Métropole, Symbo (élu)	PATERNOT Bruno		X	X
Montpellier Méditerranée Métropole, Symbo (élu), Vice-Présidente Gemapi	NEGRET Véronique		X	X
Montpellier Méditerranée Métropole	ZUMBIEHL Nicolas			X
Mudaison, Symbo (élu)	SCHEIBER Marie-José		X	X
Pays de l'Or Agglomération (élu), Vice-Président Gemapi	JEANJEAN Christian		X	X
Pays de l'Or Agglomération	RIBEYRE Sylvain			X
Pérols	PARAME Willy		X	X
Pérols (Maire), Symbo	RICO Jean-Pierre		X	X
Région Occitanie	AOUBID Schéhérazade		X	X
Saint-Nazaire-de-Pézan (élu), Symbo	ROUX Jean-Michel		X	X
Saint-Drézéry (Maire), Symbo	GALABRUN-BOULBES Jacky		X	X
Chambre du Commerce et des Industries (CCI)				X
CAPNUBAM (collectif d'associations) : Association des Amis et Riverains du Ponant				X
Association des Cabaniers de Pérols				X
Association Le Crès Salaison Environnement				X
Autres mairies du bassin-versant				X